



Les bonnes pratiques de...

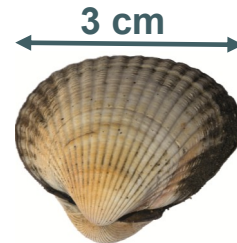
La pêche aux coques



La coque (*Cerastoderma edule*) est un mollusque bivalve qui vit enfoui dans le sédiment.

Où la trouver ?

Elle peut se retrouver dans des zones de sable fin, mais aussi dans des zones sablo-vaseuses, et plus particulièrement dans les estuaires et les baies.



Réglementation* (à connaître avant la pêche)

Seules les coques dont la taille fait au moins **3 cm** peuvent être pêchées. Ainsi, elles auront eu le temps de se reproduire au moins une fois. *Un outil de mesure est donc indispensable.*

Pour préserver la ressource, il ne faut pas pêcher plus de **5 kg** de coques et le seul outil autorisé est **la griffe à trois dents**.

Pour respecter le travail des professionnels ne pêchez pas à **moins de 25 m** des concessions de cultures marines.



Zones sanitaires
Ouvertures des gisements

La pêche aux coques peut être interdite sur certains gisements et elle ne se pratique que de jour.

Les bons gestes

Ne ramassez que les coques qui seront consommées dans **le cadre familial**.

Triez votre pêche au fur et à mesure: réenfouissez les individus trop petits, ils pourront ainsi continuer à grandir, bien à l'abri dans le substrat.

Les coques trouvées sur le sable sont sans doute malades ou mortes. Il est donc fortement déconseillé de les ramasser car elles sont **impropres à la consommation**.

Faites dégorgier les coques quelques heures avant de les consommer.

Crédits photos: Antoine Meirland et Xavier Harlay / Agence des aires marines protégées

Contact : Antoine Meirland - antoine.meirland@aires-marines.fr—03.91.18.11.04
*version mai 2015

